

# REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences  
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara  
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 02 - Juin 2019



# REL@COM

LANGAGE ET COMMUNICATION



revue électronique

Département des Sciences  
du Langage et de la Communication

Université Alassane Ouattara  
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

ISSN: 2617-7560

Numéro 02 - Juin 2019

**REVUE ELECTRONIQUE LANGAGE & COMMUNICATION**

ISSN : 2617-7560

**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : PROFESSEUR N'GORAN-POAMÉ LÉA M. L.

**DIRECTEUR DE RÉDACTION** : DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. ALAIN KIYINDOU, UNIVERSITÉ BORDEAUX-MONTAIGNE

PROF. AZOUMANA OUATTARA, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BAH HENRI, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. BLÉ RAOUL GERMAIN, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. CLAUDE LISHOU, UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP

PROF. EDOUARD NGAMOUNTSIKA, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

DR FRANCIS BARBEY, MCU, UNIVERSITÉ CATHOLIQUE LOMÉ

PROF. GORAN KOFFI MODESTE ARMAND, UNIVERSITÉ F. HOUPHOUËT-BOIGNY

DR JÉRÔME VALLUY, MCU, HDR, UNIVERSITÉ PANTHÉON-SORBONNE

PROF. JOSEPH P. ASSI-KAUDJHIS, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

DR KOUAMÉ KOUAKOU, MCU, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

DR MAKOSSO JEAN-FÉLIX, MCU, UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

PROF. NANGA A. ANGÉLINE, UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

PROF. POAMÉ LAZARE MARCELIN, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

PROF. TCHITCHI TOUSSAINT YAОВI, UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

PROF. TRO DÉHO ROGER, UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

**COMITÉ DE RÉDACTION**

PROF. ABOLOU CAMILLE ROGER

DR GOKRA DJA ANDRÉ OURÉGA JUNIOR, MCU

DR JEAN-CLAUDE OULAI, MCU

DR KOUAMÉ KOUAKOU, MCU

DR NIAMKEY AKA, MCU

**COMITÉ DE LECTURE**

PROF. IBO LYDIE

DR COULIBALY DAOU DA

DR KOFFI EHOUMAN RENÉ, MCU

DR KOUADIO GERVAIS-XAVIER

DR KOUAMÉ KHAN

DR N'GATTA KOUKOUA ÉTIENNE

DR OULAI CORINNE YÉLAKAN

**MARKETING & PUBLICITÉ** : DR KOUAMÉ KHAN

**INFOGRAPHIE / WEB MASTER** : SANGUEN KOUAKOU

**ÉDITEUR** : DSLC

**TÉLÉPHONE** : (+225 40 29 15 19 / 48 14 02 02)

**COURRIEL** : [khankouame@gmail.com](mailto:khankouame@gmail.com) / [jan\\_cloddeoulai@yahoo.fr](mailto:jan_cloddeoulai@yahoo.fr)

**SITE INTERNET** : <http://relacom.univ-ao.edu.ci>



## LIGNE EDITORIALE

Au creuset des Sciences du Langage, de l'Information et de la Communication, la Revue Electronique du Département des Sciences du Langage et de la Communication **REL@COM** s'inscrit dans la compréhension des champs du possible et de l'impossible dans les recherches en SIC. Elle s'ouvre à une interdisciplinarité factuelle et actuelle, en engageant des recherches pour comprendre et cerner les dynamiques évolutives des Sciences du Langage et de la Communication ainsi que des Sciences Humaines et Sociales en Côte d'Ivoire, en Afrique, et dans le monde.

Elle entend ainsi, au-delà des barrières physiques, des frontières instrumentales, hâtivement et activement contribuer à la fertilité scientifique observée dans les recherches au sein de l'Université Alassane Ouattara.

La qualité et le large panel des intervenants du Comité Scientifique (Professeurs internationaux et nationaux) démontrent le positionnement hors champ de la **REL@COM**.

Comme le suggère son logo, la **REL@COM** met en relief le géant baobab des savanes d'Afrique, situation géographique de son université d'attache, comme pour symboliser l'arbre à palabre avec ses branches représentant les divers domaines dans leurs pluralités et ses racines puisant la serve nourricière dans le livre ouvert, symbole du savoir. En prime, nous avons le soleil levant pour traduire l'espoir et l'illumination que les sciences peuvent apporter à l'univers de la cité représenté par le cercle.

La Revue Electronique du DSLC vise plusieurs objectifs :

- Offrir une nouvelle plateforme d'exposition des recherches théoriques, épistémologiques et/ou empiriques, en sciences du langage et de la communication,
- Promouvoir les résultats des recherches dans son champ d'activité,
- Encourager la posture interdisciplinaire dans les recherches en Sciences du Langage et de la Communication,
- Inciter les jeunes chercheurs à la production scientifiques.

Chaque numéro est la résultante d'une sélection exclusive d'articles issus d'auteurs ayant rigoureusement et selon les normes du CAMES répondu à un appel thématique ou libre.

Elle offre donc la possibilité d'une cohabitation singulière entre des chercheurs chevronnés et des jeunes chercheurs, afin de célébrer la bilatéralité et l'universalité du partage de la connaissance autour d'objets auxquels l'humanité n'est aucunement étrangère.

***Le Comité de Rédaction***

## RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS & DISPOSITIONS PRATIQUES

La Revue Langage et Communication est une revue semestrielle. Elle publie des articles originaux en Sciences du Langage, Sciences de l'Information et de la Communication, Langue, Littérature et Sciences Sociales.

### I. RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles sont recevables en langue française, anglaise, espagnole ou allemande. Nombre de page : minimum 10 pages, maximum 15 pages en interlignes simples. Numérotation numérique en chiffres arabes, en haut et à droite de la page concernée. Police : Times New Roman. Taille : 11. Orientation : Portrait, recto.

### II. NORMES EDITORIALES (NORCAMES)

Pour répondre aux Normes CAMES, la structure des articles doit se présenter comme suit :

- ✚ Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- ✚ Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition.

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

### III. RÈGLES D'ÉTHIQUES ET DE DÉONTOLOGIE

Toute soumission d'article sera systématiquement passée au contrôle anti-plagiat et tout contrevenant se verra définitivement exclu par le comité de rédaction de la revue.

SOMMAIRE

THÉMATIQUE :

**“Tous à l’épreuve des communs (...) en Afrique”**

1. Azza BCHIR (Université Paris Saclay, France)  
**Le rôle des communautés d’experts dans la gouvernance de l’eau : une étude de cas** 08
2. Bassidiki KAMAGATÉ (Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire)  
**La trame de la représentation du bien commun au théâtre historique négro-africain** 17
3. Hervé Landry COULIBALY (Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso)  
**La problématique du déficit de démocratie au sein des partis politiques burkinabé sous la quatrième république** 28
4. Konan Stanislas KOUASSI ; Konan Richard KOUAMÉ (Université Péléforo Gon Coulibaly, Korhogo, Côte d’Ivoire) ; Tamala Louise AHATÉ (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d’Ivoire)  
**Le français : parcours, diffusion, rayonnement, contacts et diversité culturelle** 40
5. Sylvain Blai ORO (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d’Ivoire)  
**Etude de la perception des médias d’opinion et intérêt national en Côte d’Ivoire** 51
6. Sylvain N’Guessan YAO (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, Côte d’Ivoire)  
**L’état hegelien, une modalité de gouvernance des biens communs** 68

# LE RÔLE DES COMMUNAUTÉS D'EXPERTS DANS LA GOUVERNANCE DE L'EAU : UNE ÉTUDE DE CAS

Azza BCHIR  
Université Paris-Saclay (France)  
[azzabchir@ymail.com](mailto:azzabchir@ymail.com)

## Résumé

Cette recherche propose d'explorer les possibilités d'adaptation du cadre d'analyse des biens communs d'Ostrom à une situation de coopération dans laquelle les experts gèrent le bassin transfrontalier SASS (Tunisie-Algérie-Libye). Nous proposons un cadre conceptuel pour analyser le rôle des experts dans la gouvernance de l'eau en nous appuyant sur deux concepts : la notion de communauté de pratique (CP) (Wenger, 1998) et le concept de gouvernance polycentrique issu du modèle (ADI : Institutional Analysis and Development) d'E.Ostrom (2011). L'utilisation de la méthode Delphi à partir de l'interrogation à plusieurs reprises par questionnaire d'un panel d'experts, a pour but d'analyser à la fois les accords et les controverses. L'enquête Delphi fait d'abord apparaître des consensus entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> tour autour de l'évaluation du comportement de l'irrigant en se basant sur les variables économiques. Les opinions des experts divergent quant à leur reconnaissance de la responsabilité de l'agriculteur à l'égard de l'état de l'environnement.

**Mots clés :** Experts, Communauté de pratique, Gouvernance polycentrique, Eau, Bassin

## Abstract:

This research proposes to explore the possibilities of adapting Ostrom's framework of the commons to a cooperative situation in which experts manage the SASS transboundary basin (Tunisia-Algeria-Libya). We propose a conceptual framework to analyze the role of experts in water governance based on two concepts: the notion of community of practice (CoP) (Wenger, 1998) and the concept of polycentric governance derived from E. Ostrom (2011)'s Institutional Analysis and Development (ADI) model. The use of the Delphi method with repeated questionnaire interviews of a panel of experts is intended to analyse both agreements and controversies. The Delphi survey first shows consensus between the 1st and 3rd rounds on the evaluation of the irrigator's behaviour based on economic variables. The experts' opinions differ as to their recognition of the farmer's responsibility for the state of the environment.

**Keywords:** Experts, Community of Practice, Polycentric Governance, Water, Basin

## Introduction

La question des biens communs, compris comme des biens qui « *par leur nature intrinsèque ou affectation sont fonctionnels à la poursuite et à la satisfaction des intérêts de la collectivité* », s'est posée aux ressources naturelles physiques partagées telles que la pêche, les pâturages, l'eau, les systèmes d'irrigation (Ostrom, 1990). L'eau est une ressource rare, disputée et commune. Mais si l'eau reste à la disposition de tous ceux qui la désirent, alors (Hardin, 1968), nous l'a bien montré, elle sera sujette à la tragédie des communs. Contre la tragédie des communs, il faut un mécanisme de gouvernance de l'eau. Mais que se passe-t-il si toutes les conditions pour réussir la définition d'une bonne gouvernance ne sont pas réunies ? Nous prendrons le cas du bassin SASS, qui alimente une partie importante de la Tunisie, de l'Algérie et de la Libye. Devant le fait que le gouvernement Libyen n'a plus la capacité d'assurer sa part de gouvernance sur



le bassin, que de puissants intérêts court-circuitent les possibilités de gouvernance, et que les paysans traditionnels ont du mal à se faire représenter, comment alors définir une bonne et saine gestion de l'eau, pour le présent et pour le futur ?

### **Une question de recherche centrale :**

Lorsqu'il semble difficile de faire entendre toutes les parties prenantes autour d'une réforme de la gouvernance de l'eau et qu'il existe des facteurs structurels prégnants freinant le changement, quel rôle peuvent jouer les communautés d'experts dans la gouvernance de l'eau ?

#### **1. Le rôle de l'expertise dans la gouvernance de l'eau**

Les recherches menées jusqu'à présent dans le domaine de la gestion de l'eau l'inscrivent comme un problème de gouvernance : plusieurs acteurs aux intérêts souvent conflictuels intervenant dans le domaine de la gestion de l'eau doivent apprendre à s'entendre sur une gestion commune. Plus s'intensifie l'usage de la ressource et se multiplient les acteurs, plus cette question de gouvernance devient urgente et difficile. Peu de recherches académiques en revanche se sont intéressées aux experts, à leurs pratiques au travail, à leur capacité de s'auto-organiser et s'auto-gouverner et aux arènes ou s'élaborent les règles (Ostrom, 1990, P.72). Les experts sont pourtant au cœur de la gouvernance de l'eau. Car même dans le cas d'une gouvernance possible, ils jouent un rôle clé, dépositaires de la connaissance, de l'expérience et de la légitimité.

C'est dans cette perspective, que nous proposons un cadre conceptuel pour analyser le rôle des experts dans la gouvernance de l'eau en nous appuyant sur deux concepts : la notion de communauté de pratique (CP) (Wenger, 1998) et le concept de gouvernance polycentrique issu du modèle (ADI : Institutional Analysis and Development) d'E.Ostrom (2011). Ce cadre théorique de la gouvernance polycentrique offre de nouvelles perspectives, notamment pour l'étude des interactions entre les experts et l'apprentissage (Argyris et Schon, 1978).

Dépositaires de la connaissance, de l'expérience et de la légitimité, les experts ont une place centrale dans la gouvernance de cette ressource commune, n'est-il alors pas essentiel de s'intéresser à ces communautés de pratiques ?

#### **2. Qu'est-ce qu'une communauté de pratiques ?**

Les « communauté de pratiques » CP sont des groupes de personnes qui ont une histoire commune, interagissent de façon régulière, discutent de leurs situations, leurs aspirations, et leurs besoins. Ils interagissent de façon régulière car ils trouvent de la valeur dans leur interaction (Wenger, 1998). Le terme de « communauté de pratiques » désigne ces nouvelles formes d'organisation où un groupe de personnes qui partagent un même problème et interagissent, ce qui permet d'améliorer le partage des connaissances explicites et implicites générant leur apprentissage et l'approfondissement de leurs expertises et leurs savoirs spécialisés (Wenger, 1998). (Dameron & Josserand, 2007) ont développé un cadre d'analyse des la dynamique des communautés des pratiques en adoptant une perspective processuelle. Les CP transmettent leurs connaissances à d'autres, notamment par l'intermédiaire de divers collectifs empruntant à la théorie de l'acteur-réseau son principe de symétrie entre humains et non humains. Les tenants de la conception des CP privilégient des études qualitatives de type ethnographique, leur travail consiste à observer et suivre au quotidien les dynamiques internes de ces « communautés de pratiques », il s'agit de suivre les experts dans leur monde dynamique traversé par les controverses, et d'ouvrir les portes des usines, des bureaux d'étude et des laboratoires (Vinck, 2005).

### 3. La question des biens communs :

Comme l'a énoncé un arrêt de la cour de cassation italienne du 14 février 2011, les « biens communs » ne sont pas ceux qui relèvent du domaine du patrimoine public ou privé mais tous les biens qui « par leur nature intrinsèque ou affectation sont fonctionnels à la poursuite et à la satisfaction des intérêts de la collectivité ».

Cette définition porte sur le fait de savoir quel régime de propriété appliquer dans la catégorie des biens communs, la propriété publique, privée ou si les biens communs doivent donner lieu à un troisième genre de propriété à savoir un régime qui donne le droit exclusif et absolu d'une personne sur des choses matérielles.

Pour les juristes, la propriété se définit comme « le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements » (article 544 du code civil<sup>1</sup>). L'analyse de la pensée juridique permet en effet de retrouver les liens entre les « biens communs » et le concept d'usage. Si on se tourne au droit romain, l'usage ou *usus* a été considéré comme une institution, une praxis construite dans un milieu social qui indique un pouvoir factuel sur une chose. Selon l'article 544 du code civil français, l'usage<sup>2</sup> confère au propriétaire le droit de disposer de manière absolue des choses à condition de ne pas en faire « un usage prohibé par les lois ou les règlements », l'usage indique à la fois le droit de se servir de la chose (*usus*), d'en retirer les fruits (*fructus*), et d'en disposer de tous les moyens (*abusus*).

La propriété se divise ainsi en faisceau de droits au sein desquels différentes utilités peuvent se dissocier en autant d'usagers, et poussera à dépasser la conception d'une propriété exclusive publique ou privée. L'adjonction du terme « commun » à celui de propriété désigne une propriété dans laquelle la jouissance est partagée. Le doyen Proudhon distingue entre les choses inappropriables de par leur essence insaisissable, et les choses inappropriées :

« Il y a par le droit de nature des choses qui sont communes à tous les hommes : *Quaedam enim naturali jure communia sunt omnium*. Telles sont celles qui, par rapport à leur éloignement, à leur essence insaisissable ou à leur immensité, ne peuvent être renfermées dans le domaine exclusif de personne : comme les astres, l'eau courante, la mer, l'air, la lumière [...] Il y en a d'autres qui restent dans l'état de nature primitive, parce qu'elles n'appartiennent à personne, quoique susceptibles d'être acquises au premier occupant [...] Il y en a d'autres enfin, et en plus grand nombre d'espèces, qui appartiennent aux divers membres de la société : *Pleraque singulorum*, et qui sont le sujet du domaine de propriété»<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Créé par Loi 1804-01-27 promulguée le 6 février 1804.

<sup>2</sup> Voir le concept usage, Rochfeld, J ; Cornu, M ; & Orsi, F (2017), *Dictionnaire des biens communs*, PUF, « Quadrige », 2017, 280 p.

<sup>3</sup>Proudhon, Jean Baptiste Victor (1845). *Traité du domaine public ou de la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine public*. Dijon, 1845.

#### 4. La gouvernance polycentrique des biens communs

Depuis quelques années, une attention de plus en plus importante est apportée à la question des communs. Les travaux d'Ostrom constituent des apports majeurs à la question des biens communs notamment ses analyses des ressources en pool commun (Common Pool Ressources).

La réflexion semble avoir fait des progrès considérables dans le domaine de la gestion des ressources communes. Elinor Ostrom a travaillé sur le cas où des agriculteurs qui dépendent de l'eau d'un fleuve pour irriguer leurs champs ont élaboré leur propre système de gouvernance, organisé par le bas et sans hiérarchie pour les contraindre. Elinor Ostrom s'est penchée sur des situations de ressources communes à petite échelle où sont plus facilement observables les facteurs capables de renforcer ou d'altérer les capacités des individus à s'auto-organiser et s'auto-gouverner dans une situation d'interdépendance. Elle est aujourd'hui une référence sur la question des communs, elle a entrepris une série d'études empiriques des cas de gestion des ressources dans le monde en combinant des références très diverses notamment en sciences économiques et sciences politiques synthétisé dans son cadre « *Analyse et développement institutionnel* » (ADI). Parmi les apports majeurs d'Elinor Ostrom à l'analyse des communs est son analyse sur les institutions qui favorisent une auto-organisation et auto-gouvernance des biens communs. Les apports du cadre d'analyse de développement institutionnel d'Ostrom sont considérables, on retiendra ici trois apports possibles : Un premier apport majeur s'appuie sur sa critique de la thèse de Hardin sur « la tragédie des communs », Hardin désigne par ce terme, une situation de libre accès où aucun arrangement institutionnel public ou privé ne vient réguler l'usage de la ressource. L'argumentaire Hardinien s'inscrit dans le raisonnement économique du choix rationnel, où l'homme cherche à maximiser l'exploitation des ressources, sans frein jusqu'à les dégrader. Le deuxième apport est lié au renversement du paradigme de la propriété privée. Par des propositions d'élargissement du cercle de propriétaires, Ostrom fonde cette analyse sur une conception de la propriété comme un « faisceau de droits ». Avec cette notion, Ostrom rejoint l'économiste institutionnel John. R. Commons qui a mis en exergue la pluralité de modèles propriétaires. Le troisième apport s'appuie sur la reconnaissance de la capacité du collectif à s'autoorganiser, s'auto-gouverner et à définir différents arrangements institutionnels. La réussite de ces collectifs repose sur une combinaison d'instruments publics et privés, les acteurs s'appuient sur des principes de conception pour une auto-organisation efficace et durable des CPR.

Ces principes présentés dans son ouvrage, sont au nombre de huit : 1) des droits de prélever des unités de ressources d'une ressource commune sont clairement définis ; 2) la concordance entre les règles d'appropriation et les conditions locales ; 3) des dispositifs de choix rationnel ; 4) la surveillance ; 5) des sanctions graduelles ; 6) des mécanismes de résolution des conflits ; 7) une reconnaissance minimale des droits d'organisation ; 8) des entreprises imbriquées dans la résolution des conflits et la gouvernance.

Prendre Ostrom comme figure emblématique d'un renouveau des recherches sur les biens communs suscite toutefois des critiques. La référence au terme Anglais *enclosure*, qui signifie usurpation de biens communaux et appropriation exclusive de tous les droits d'usage par la puissance seigneuriale dans le XVI<sup>e</sup> siècle en Angleterre, n'a pas perdu sa signification.

La référence à cette notion historique nous éclaire sur le risque d'expropriation de droits de propriété et d'usage collectifs, réalisés à l'avantage des communautés d'usagers au détriment de l'intérêt commun. Le recours aux communautés d'usagers pour penser la gestion des biens communs au-delà de la *summa divisio* Etat/marché, est donc une nouvelle manière de poser le débat sur la question des ressources communes qui appartiennent à tous (*res communes omnium*).

Dans son analyse des problèmes de coopération, elle se concentre sur les liens entre les règles et les niveaux d'analyse, elle distingue trois niveaux de règles qui affectent les interactions entre les acteurs. Les règles opérationnelles de gestion de la ressource (appropriation, surveillance, confidentialité ou échange de l'information, récompense, sanction) ; les règles de choix collectif (élaboration de politiques, gestion) qui influencent indirectement les choix opérationnels; les règles de choix constitutionnel (gouvernance) qui influencent les choix opérationnels par leur détermination de ceux qui sont éligibles pour élaborer les règles de choix collectif qui à leur tour agissent sur les choix opérationnels . Dans l'appareil analytique qu'elle a construit comme soubassement des études des communs (le modèle IAD), Ostrom (2011) a étudié les facteurs externes qui affectent une situation d'action à un moment donné telles que les conditions biophysiques et les attributs d'une communauté. Ce cadre d'analyse est particulièrement pertinent pour étudier les facteurs qui favorisent ou nuisent à ces efforts de gestion auto-organisés dans un système polycentrique multi-niveaux. Les règles et des normes ne s'imposent pas de l'extérieur mais sont constamment créées et recrées par les interactions, les interprétations et les ajustements mutuels.

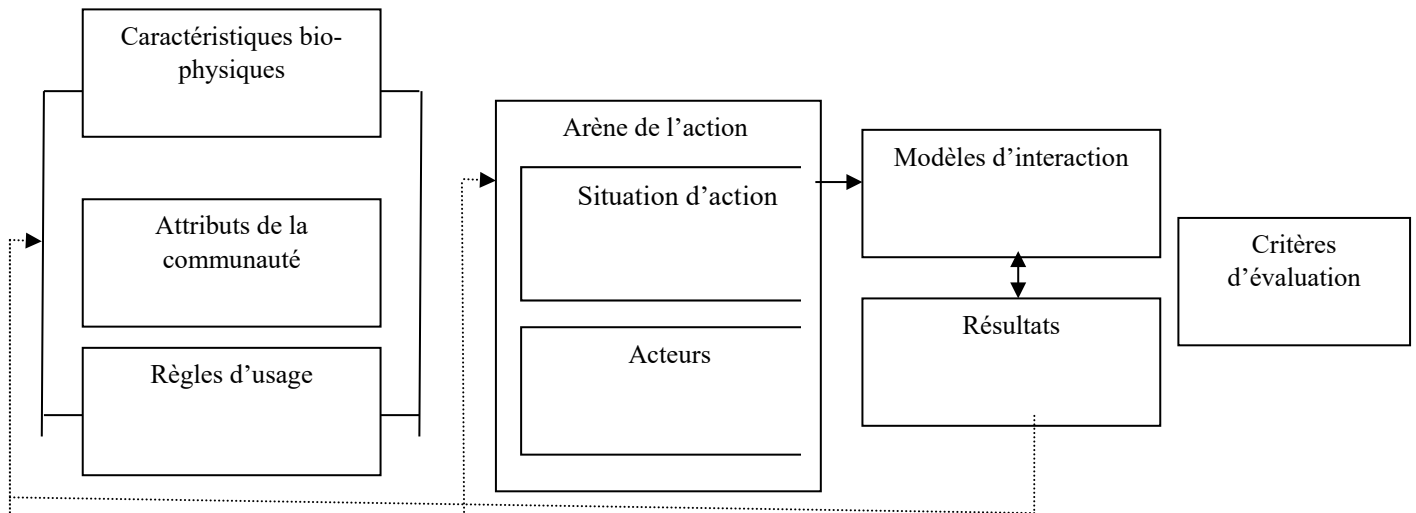


Figure 1- Le cadre IAD *Institutional analysis and Development Framework* (D'après Hess,C & Ostrom, E. (2007)

## 5. Etude empirique : le cas SASS

Nous rappelons que ce travail vise à approfondir la compréhension du processus d'élaboration des règles à travers l'étude des interactions entre experts dans une communauté de pratique chargée de la gouvernance d'une ressource commune. Dans le cadre de cette recherche, nous avons opté pour une observation d'un mois in-situ dans le laboratoire OSS, sans avoir pu mener une ethnographie complète, cette observation prolongée à l'intérieur du laboratoire a pour objectif d'observer les interactions entre les experts, identifier les facteurs qui favorisent la coopération, l'interaction, les acteurs, les caractéristiques bio physiques. Parallèlement à l'enquête ethnographique dans le laboratoire SASS, nous avons opté pour la méthode Delphi qui vise à interroger les experts à plusieurs reprises par questionnaire.

### 5.1 Recherche de consensus par la méthode Delphi

Notre objectif est ici de proposer l'utilisation de la méthode Delphi développée au sein de la Rand Corporation à partir de l'interrogation à plusieurs reprises par questionnaire d'un panel d'experts afin de recueillir leurs jugements (Godet, 2011 ; Okoli et Pawlowski, 2004, P. 17). La figure du réseau technico-économique (RTE), développée par M. Callon illustre l'importance de décrire et d'analyser les interactions

entre les experts pour analyser à la fois les accords et les controverses qui se développent. Cette technique d'enquête est utilisée dans les études prospectives comme étape préalable à la construction des scénarios, elle a ainsi été appliquée dans des études prospectives militaires (Dalkey et Helmer, 1963). Les trois tours de questionnaires font apparaître les tendances lourdes (derrière les consensus), les zones d'incertitudes majeures (derrière les dissensus), mais aussi les germes de changement (des positions minoritaires). (Mirenowicz Ph, Chapuy P. & Louineau Y, 1990).

### ***5.2 La mise en œuvre de la méthode Delphi :***

Trois étapes apparaissent dans la mise en œuvre d'une enquête Delphi, l'étape de conception du questionnaire initial, l'étape de la sélection des experts, et l'étape de réalisation de trois questionnaires successifs. Concernant la taille du panel d'experts, elle se justifie selon l'enjeu, le secteur d'activité et le contexte (Okoli et Pawlowski, 2004). L'ethnographie de laboratoire menée dans l'organisme intergouvernemental entre 2012 et 2016 a permis l'identification précise de 24 experts : des ingénieurs en télédétection (3), des ingénieurs en hydrologie (12), des chercheurs universitaires en économie (2), des experts dans d'autres organismes de recherches (7).

### ***5.3 L'étape des trois tours de questionnaires***

Les différents questionnaires ont été envoyés par messagerie électronique sous format Word, pour le premier tour, les délais de réponse varient entre 1 semaine et 1 mois, la relance des messages s'avère nécessaire afin d'avoir la réponse des experts, les délais de réponse lors du deuxième et troisième tour varient entre 1 jour et 3 jours. 5 grands thèmes sont abordés dans les trois tours de questionnaires : (contexte général, évolution du secteur, contrainte environnement, acteurs externes, obstacles) en tenant compte de l'enchaînement temporel passé-présent-futur.

Lors du premier tour, il est d'abord demandé aux experts de noter leur Accord sur chaque proposition sur une échelle de Likert, depuis « pas du tout d'accord » jusqu'à « tout a fait d'accord ».

Lors du deuxième tour, on indique à chaque expert la médiane et l'histogramme des premières réponses, les experts doivent confirmer ou modifier leurs positions sur des questions controversées compte tenu de l'avis des autres experts. Une seconde échelle de Likert est construite (depuis « A », très important jusqu'à « D, peu important ». Pour le troisième tour, on identifie trois configurations d'acteurs (Groupe 1 avec un large consensus sur les enjeux importants, groupe 2 avec un faible niveau de consensus et des questions jugées pas ou peu importantes pour l'avenir du secteur, Groupe 3 avec des groupes à faible consensus mais qui abordent des enjeux importants pour le secteur, ces positionnements sont importants pour analyser les controverses). Pour chaque zone géographique, l'expert effectue les mêmes opérations, il évalue le comportement de l'irrigant en se basant sur les variables économiques : le coût supporté par l'exploitant et l'incidence de la salinité de l'eau dans la productivité.

Trois catégories d'accès à l'eau ont été identifiées :

- Gratuite : Lorsque l'exploitant ne paye ni le pompage de l'eau ni le transport jusqu'à sa parcelle (0,004E /M3).
- Collective : l'exploitant se sert d'un réseau d'irrigation collectif subventionné
- Privée : l'exploitant dispose d'un forage privé et supporte tous les coûts de maintenance du réseau d'irrigation.



L'analyse s'est basée sur les variables économiques suivantes :

- La consommation de l'eau et la moyenne des superficies irriguées
- Le coût de l'eau
- La marge brute (la différence entre les recettes et les dépenses : main d'œuvre, coût, alimentation bétail ...)
- La productivité de l'eau : la marge brute par m<sup>3</sup> consommée pour l'irrigation
- L'élasticité prix de la demande en eau : la variation (en %) de la demande induite par un changement du prix de l'eau
- L'élasticité salinité de la productivité de l'eau : la variation (en %) de la productivité de l'eau induite par un changement de la salinité.

Le dispositif de calcul du coût de l'eau, l'impact de la salinité sur la productivité et l'élasticité prix de la demande ont permis d'orienter le comportement de l'agriculteur irrigant vers un calcul d'optimisation économique .

L'expert calcule les coûts de l'eau et la productivité de l'eau dans différentes régions du bassin SASS. Il, mesure, compare et analyse les données. Les jugements des experts dans les 3 tours sur le comportement des exploitants convergent, les exploitants qui ont un accès privé à l'eau supportent un coût élevé ce qui les amène à réduire leur consommation dans un premier temps, dans un second temps à opter pour des systèmes de culture alternatifs qui améliorent la productivité de l'eau. Pour l'élasticité prix, dans les trois pays les consommations d'eau sont réduites, suite à la hausse des coûts supportés par les exploitants. Pour l'élasticité –salinité de la productivité de l'eau, les experts expriment nettement que le problème de la salinité de l'eau dans le bassin SASS est un problème important sur lequel travaillent plusieurs experts internationaux et qu'une analyse en termes d'impact économique doit être développée au niveau de l'irrigant puis au niveau national.

**Tableau 1: Cas de la Tunisie (OSS, 2015)**

	Tunisie	Accès privé	Accès collectif	Accès gratuit	Jeffara	Gabès	Kébéli /Tozeur
Consommation d'eau par hectare et par exploitants (m <sup>3</sup> /ha)	11	7171	12532	15871	3696	7038	16835
Coût de l'eau (Dt /M3)	0.068	0.088	0.062	0.009	0.0096	0.079	0.048
Productivité de l'eau (Dt/M3)	0,691	1.050	0.556	0.047	1.014	0.746	0.494

#### **5.4. Résultats de l'enquête Delphi :**

L'enquête Delphi fait d'abord apparaître des consensus entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> tour autour de l'évaluation du comportement de l'irrigant en se basant sur les variables économiques. Les opinions des experts divergent quant à leur reconnaissance de la responsabilité de l'agriculteur à l'égard de l'état de l'environnement. Quand à leur analyse de l'évolution à moyen et long terme, un certain nombre de consensus se dégage des réponses : Un retour de la confiance des experts aux agriculteurs qui croient au rôle central qu'ils peuvent jouer dans la gouvernance de l'eau mais leur avis diverge sur la nature technique et financière de l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre des projets. Ils pensent que les contraintes liées à l'environnement vont avoir un impact important sur l'agriculture oasienne. À vouloir éviter la tragédie des communs, on risque d'engendrer une autre tragédie, l'expulsion des moins puissants, la destruction

de formes de vie, une moindre capacité à vivre ensemble. La méthode Delphi a ainsi permis de fixer le statut réel de « la communauté d'apprentissage » des experts en termes opératoires à travers des indicateurs mesurables.

#### **6. Discussion : la crise de l'expertise et ses liens avec la notion de risque <sup>4</sup> :**

Les approches sociologiques actuelles posent la question des débordements inattendus des sciences et des techniques. Callon et al (2001) évoquent une crise de l'expertise liée à l'existence d'incertitudes techniques et scientifiques, des figures de la contre-expertise sont ainsi invitées à livrer leur point de vue. Harry Collins et Robert Evans. (2007), posent le problème de la légitimité et le problème de l'extension en politique. Il s'agit de dénoncer l'image traditionnelle acceptée des scientifiques en vertu de ce qu'ils font en tant que scientifiques, plutôt qu'en tant qu'individus. En d'autres termes, il s'agit de dénoncer d'un point de vue épistémologique la distinction entre les connaissances et l'expérience des scientifiques par rapport aux connaissances et à l'expérience des autres.

En rompant avec la tendance dominante de la recherche des études scientifiques au cours des dernières décennies où prévalent les questions sociales sur les questions épistémologiques, les auteurs déplacent la réflexion en s'interrogeant sur les fondements de la connaissance des scientifiques. La problématique de l'expertise commence à s'exprimer dans le champ politique, la mobilisation du savoir de l'expert dans la politique est par exemple l'une des questions qui va intéresser Latour (2004). L'expert n'est pas seulement quelqu'un qui possède des connaissances, ces dernières sont mobilisables en politique. : « *On ne saura jamais, par exemple, si les prévisions apocalyptiques dont les militants écologiques nous menacent cachent le pouvoir des savants sur les politiques ou la domination des politiques sur les pauvres savants* » (Latour, 2004. p13). La notion de risque pose la question de l'incapacité des experts et des décideurs à protéger les populations exposées aux risques. La notion de risque et l'apparition du principe de précaution montrent que le scientifique doit faire face aux incertitudes, malgré son savoir.

#### **Conclusion**

Nous nous demandions en introduction si le cadre d'analyse des biens communs d'Ostrom pouvait s'adapter à une situation de coopération dans laquelle les experts gèrent le bassin transfrontalier SASS. Les résultats de l'enquête ethnographique dans le laboratoire OSS et les résultats de l'enquête Delphi ont montré que le collectif d'experts fonctionne comme une « communauté de pratiques » où il était possible d'observer la « communauté d'apprentissage ». Les règles de gouvernance de l'eau sont élaborées à la suite des interactions horizontales entre experts de même niveau, néanmoins, les conditions biophysiques et l'éloignement géographique des experts du bassin SASS ne permet pas d'avoir des consensus quant à leur reconnaissance de la responsabilité de l'agriculteur à l'égard de l'état de l'environnement. L'enquête Delphi fait par contre apparaître des consensus entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> tour autour de l'évaluation du comportement de l'irrigant en se basant sur les variables économiques.

---

<sup>4</sup>Voir la notion de risque, Henry, E ; Gilbert, C ; Jouzel, J.-N & Marichalar, P. (2015), *Dictionnaire critique de l'expertise : Santé, Travail, Environnement*, Presses de SciencesPo, 376p.

### Références Bibliographiques

ARGYRIS, C et D. A. SCHÖN (1996, 1978), Apprentissage organisationnel – Théorie, méthode, pratique, De Boeck Université, Bruxelles, Paris (Organizational Learning : a Theory of Action Perspective, Addison Westley, Readings).

CALLON, M., LASCOUNES, P., & BARTHE, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*. Editions du Seuil, p. 368.

COLLINS, H & EVANS, R. (2007). *Rethinking Expertise*. Chicago & London: The University of Chicago Press, 159pp.

DALKEY, N., & HELMER, O. (1963). An experimental application of the Delphi method to the use of experts. *Management Science*, 9, 458- 467.

DAMERON S., JOSSERAND E. (2007). Le développement d'une communauté de pratique : une analyse relationnelle. *Revue française de gestion*, 2007/5 n° 174, pp 131 -148.

GODET, M. (2011). *La prospective stratégique pour les entreprises et les territoires*, 2ème édition .

HARDIN, G. (1968). The Tragedy of the Commons. *Science*. Vol. 162, pp. 1243-1248.

HESS, C & OSTROM, E. (2007). *Understanding Knowledge as Commons, From Theory to Practice*, The MIT Press Cambridge, Massachusetts, P 383.

LATOUR, B. (2004). *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, Éd. La Découverte, coll. « Armillaire », 2004, 392p.

MIREMOWICZ Ph, CHAPUY P. & LOUINEAU Y., 1990. La méthode Delphi-Abaque. Un exemple d'application : la prospective du bruit, *Futuribles*, mai, pp. 49-63

OKOLI, C and PAWLOWSKI, Suzanne D. (2004). The Delphi method as a research tool: an example, design considerations and applications. *Information & Management*, 42 (1). pp. 15-29. ISSN 03787206

OSTROM, E & ÉLOI L. (2012). Par-delà les marchés et les États. La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes, *Revue de l'OFCE, Presses de Sciences-Po*, vol. 0(1), pages 13-72.

OSTROM, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 1990, Traduction : *Gouvernance des biens communs*.

PROUDHON, J-B V. (1845). *Traité du domaine public ou de la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine public*. Dijon, 1845.

VINCK, D. (2005). Ethnographie d'un laboratoire de recherche technologique : analyse de la médiation entre recherche publique et appropriation privée, *Sciences de la société*, n°66: pp73-91.